

AVIS PUBLIC

AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

Intéressés par une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 16 chemin Côte McKay

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné directeur général de la susdite municipalité, que:

Le conseil municipal de la Municipalité de Pontiac statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 177-01, pour la propriété ci-haut mentionnée, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 14 juin 2022 à compter de 19 h 30, à la salle communautaire de Luskville, au 2024, route 148, Pontiac.

La demande de dérogation mineure est pour la construction d'un garage détaché sur le lot arrière.

La demande vise l'obtention d'une dérogation mineure afin de permettre la construction d'un bâtiment secondaire détaché sur un lot dépourvu de bâtiment principal comme indiqué au règlement de zonage 177-01, à l'article 4.3.6 AUTRES NORMES :

Les bâtiments secondaires doivent être situés sur le même lot ou terrain que le bâtiment principal qu'ils desservent. Dans aucun cas, il n'est permis d'avoir un bâtiment secondaire sans avoir un bâtiment principal sur un lot ou un terrain. (...)

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

DONNÉ À PONTIAC, ce 30^e jour du mois de mai de l'année deux mille vingt-deux.

M. Mario Allen

Directeur général et secrétaire-trésorier (par intérim)

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résident à Gatineau certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut en l'affichant dans le site internet de la Municipalité de Pontiac entre 8h00 et 16h00, le 30^e jour de mai deux-mille vingt-deux.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 30e jour de mai deux-mille vingt-deux.

M. Mario Allen

Directeur général et secrétaire-trésorier (par intérim)